

PLAN LOCAL D'URBANISME

04U16

Christian NEVEU,
Maire



Rendu exécutoire
le



PLAN DES SERVITUDES

Date d'origine :

Juillet 2017

6b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **12 décembre 2016**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du **27 juillet 2017**

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

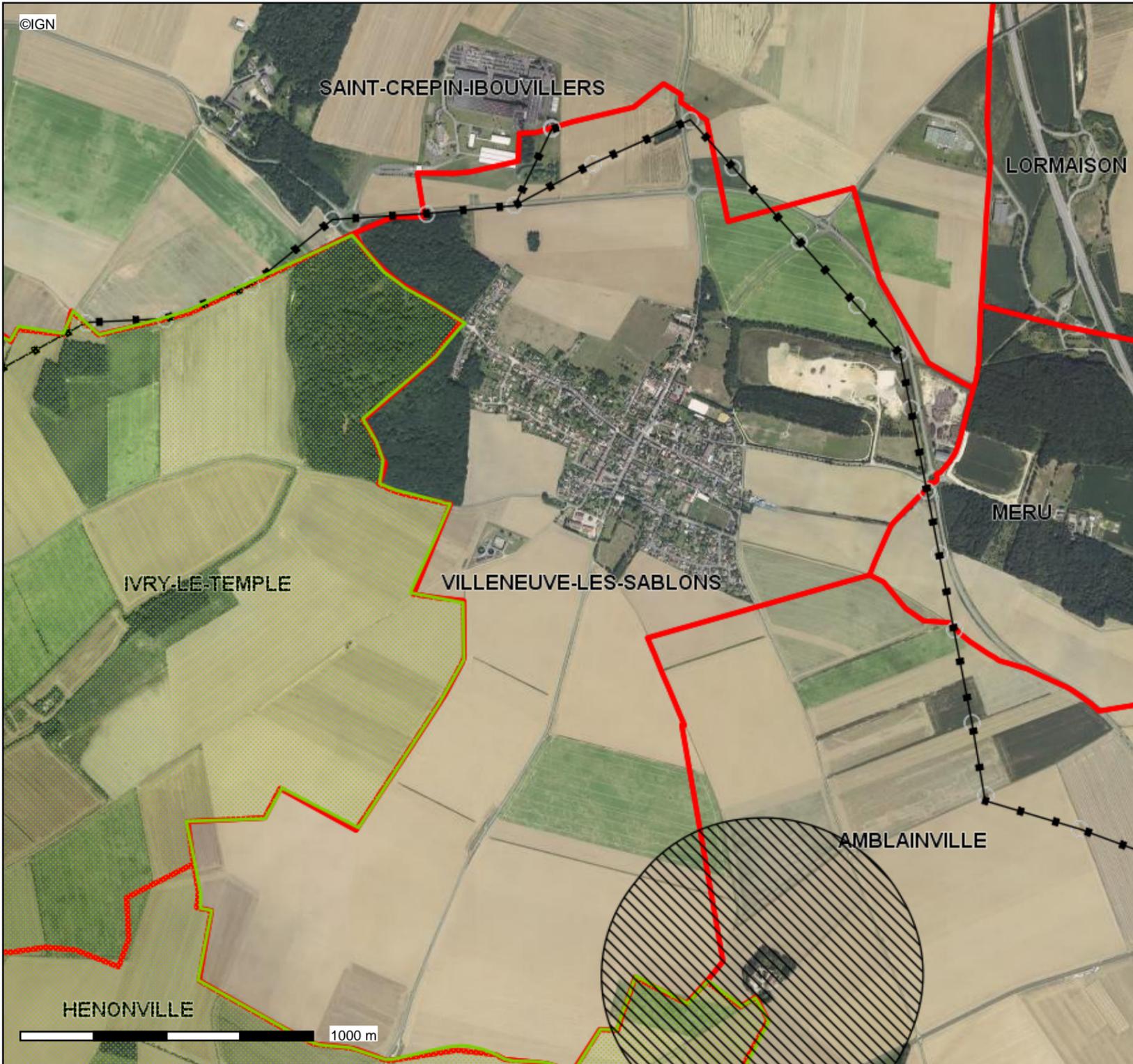
Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

Les Servitudes d'Utilit Publique



Conception : DDT 60
Date d'impression : 09-12-2016

-  Limites départementales
- (AC1) Périmètres de protection des Monuments Historique
 -  classés
 -  inscrits
- (AC2) Sites naturels inscrits
 - 
- (I4) Lignes électriques
 - 
 -  (I4) Pylons électriques
-  Communes

Description :

Servitudes AC1, AC2, AC4, A4, PT1, PT2, AR3, AR6, AS1, EL3, T5, I3

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci tant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).